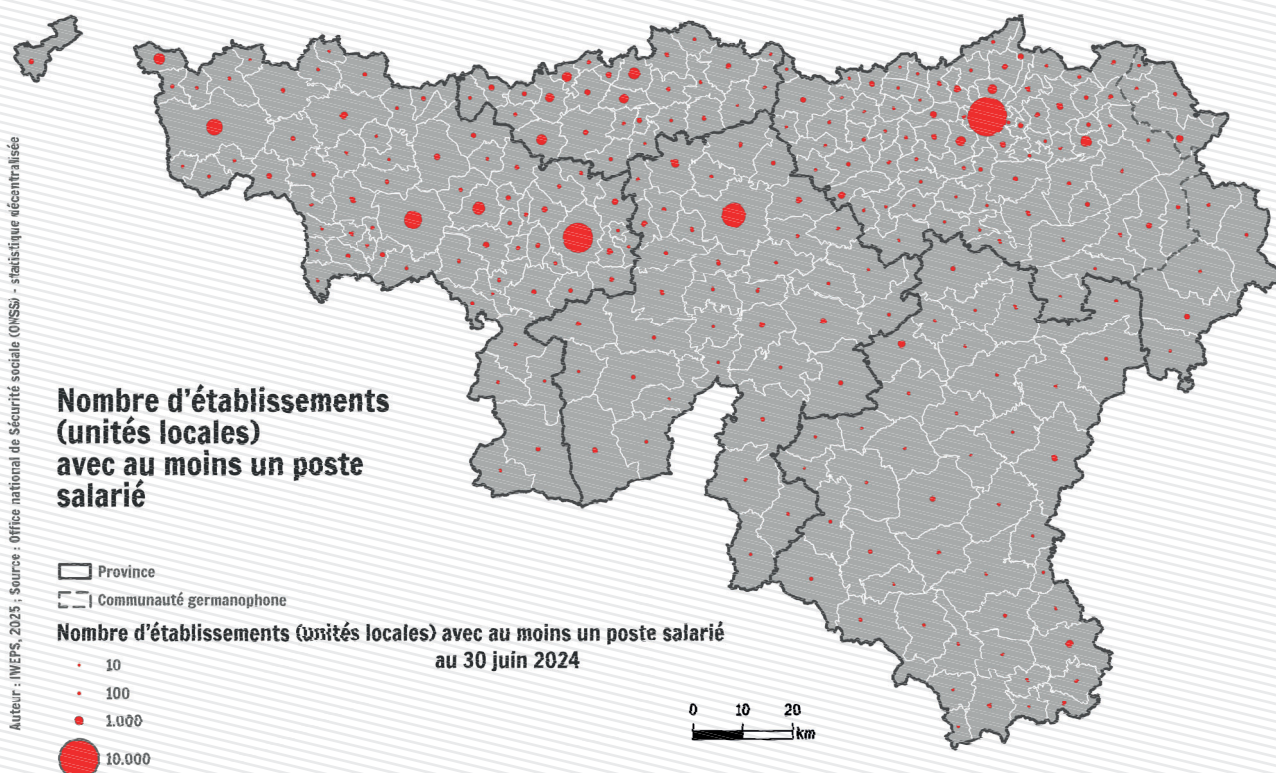


Etablissements

par classe de taille et secteur d'activité

89 246

C'est le nombre d'établissements (unités locales) avec au moins un poste salarié qui sont implantés en Wallonie au 30 juin 2024



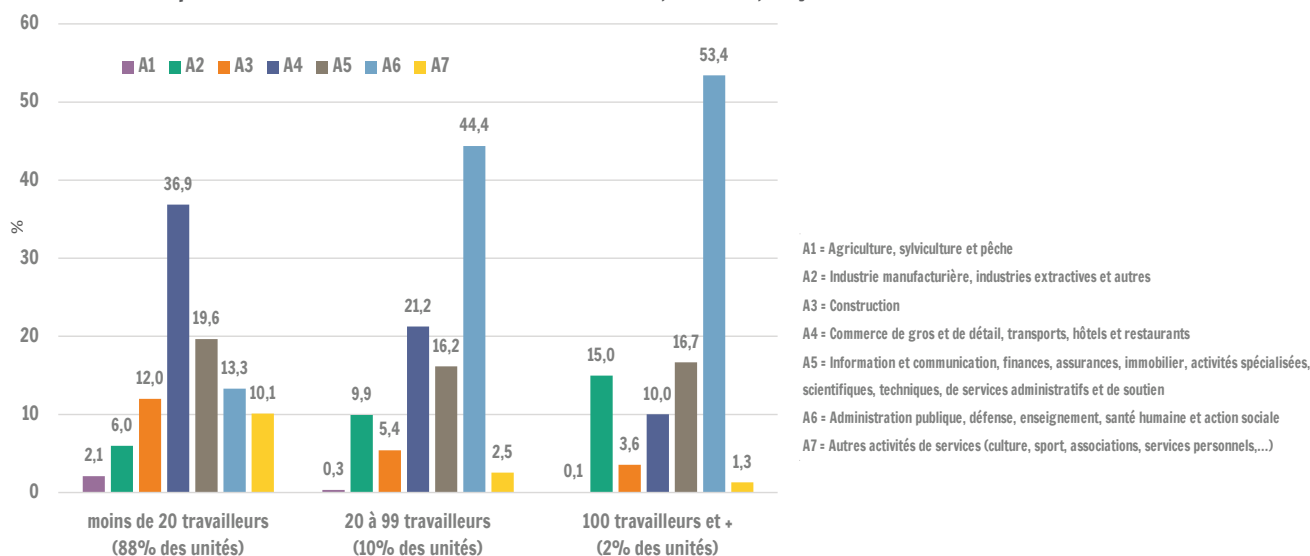
24 % des 89 246 établissements implantés en Wallonie au 30 juin 2024 sont localisés dans les 6 villes suivantes : Liège, Charleroi, Namur, Mons, Tournai et La Louvière, soit respectivement 7,1 %, 5,3 %, 4,3 %, 2,9 %, 2,6 % et 1,8 % des unités locales wallonnes. 683 unités, dépendant d'entreprises étrangères sans implantation en Belgique (0,8 % des unités wallonnes), ne sont pas représentées sur la carte ci-dessus car elles ne sont pas attribuables à une commune (voir pertinence et limites).

La grande majorité (88,1 %) emploie moins de 20 travailleurs. 1 829 établissements (2,0 %) emploient plus de 100 travailleurs. Cette proportion est légèrement plus élevée (2,9 %) si on ne considère que les 6 villes citées ci-dessus.

Etablissements

par classe de taille et secteur d'activité

Etablissements par secteur d'activité* selon leur classe de taille, Wallonie, 30 juin 2024



Sources : Office national de Sécurité sociale (ONSS) - statistique décentralisée

* Les secteurs d'activité A7 correspondent à un regroupement des secteurs A10 utilisés dans les comptes nationaux (https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/class_f.pdf)

36,9 % des établissements de moins de 20 travailleurs sont actifs dans les secteurs du commerce et de l'horeca. Chez les unités de 20 travailleurs et plus, c'est le secteur public qui prédomine : 44,4 % des unités de 20 à 99 travailleurs et 53,4 % des unités de 100 travailleurs et plus. Les secteurs de l'agriculture, de la construction et des autres services sont davantage représentés dans les petites unités locales, alors que l'industrie est bien présente dans les grandes unités.

Le nombre d'établissements a augmenté de 9,3 % (7 624 unités) entre juin 2014 et juin 2024 (y compris la hausse due à la rupture de série en 2014 suite à l'amélioration dans le comptage des établissements) ; il a baissé de 1,0 % entre les 30 juin 2023 et 2024.

Définitions et sources

La statistique décentralisée est établie par l'ONSS à partir des déclarations des prestations.

Elle dénombre des postes de travail : parmi les travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre, ceux qui, à ce moment, sont occupés par plus d'un employeur sont comptabilisés plusieurs fois ; ceux qui remplissent plusieurs fonctions auprès d'un même employeur n'occupent qu'un seul poste et seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Ces postes sont répartis selon le lieu de travail.

L'unité locale ou l'établissement est un lieu identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Le dénombrement des établissements s'appuie uniquement sur les unités avec travailleurs salariés.

Pertinence et limites

En 2014, l'obligation pour tous les employeurs de déclarer l'unité locale du travailleur a permis d'améliorer le comptage de ces unités, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'unités locales dans les statistiques (rupture de série).

Depuis lors, certaines activités d'entreprises étrangères sans implantation en Belgique ne peuvent être attribuées à une commune, mais seulement à un arrondissement, une province ou une région. Ainsi, le total régional est supérieur à la somme des unités locales des communes.

Cette évolution a permis à l'ONSS de passer d'une diffusion semestrielle (30 juin et 31 décembre) des données à une diffusion trimestrielle (dernier jour du trimestre).

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <https://walstat.iweps.be>

<https://www.onss.be/stats/repartition-des-postes-de-travail-par-lieu-de-travail>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2026